

SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2004

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le vingtième jour du mois de décembre en l'an deux mille quatre, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE SUPPLÉANT :**
Monsieur Jean Lafleur

LES CONSEILLERS :
Michel Routhier
Michel Cameron
Sylvain Boulianne

Absents : Jean Lecours
Berchmans Dancause
Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 2 citoyens et de l'inspecteur municipal.

ORDRE DU JOUR

Prière - Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Station de traitement des eaux usées – Programme «Les eaux vives du Québec»
 - Augmentation de l'enveloppe budgétaire et report de délai (dossier 228377)

Levée de l'assemblée

346-2004 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – PROGRAMME «LES EAUX VIVES DU QUÉBEC»

347-2004 **AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ET REPORT DE DÉLAI (DOSSIER 228377)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix a signé un premier addenda le 22 juin 2004 au protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir dans le cadre du programme «Les eaux vives du Québec», pour la construction d'un poste de dégrillage des eaux usées et le prolongement d'un émissaire au fleuve;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux sont en cours et ne pourront pas être finalisés avant le 31 décembre 2004, à savoir :

- Mise en service des ouvrages;
- Manuel d'exploitation;
- Pose et installation de deux totalisateurs au lieu d'un débitmètre selon la recommandation de M. Alain Roseberry, ing. du MAMSL à notre firme d'ingénieur Polygec inc., notre mandataire pour cet équipement (report janvier 2005);

CONSIDÉRANT QUE la réception provisoire des travaux a été acceptée par la municipalité le 02 décembre 2003, résolution numéro 312-2003 annexée;

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2004

CONSIDÉRANT QU'en sus des travaux indiqués ci-dessus, des frais d'honoraires professionnels supplémentaires ont été requis par la firme d'ingénieur Roche ltée pour la surveillance bureau et de chantier relativement à des frais directs au dossier;

CONSIDÉRANT QUE les frais réels nets admissibles supplémentaires et à venir en vertu de la présente demande :

- Mise en service des ouvrages & manuel d'exploitation : 8,102. \$
- Honoraires professionnels pour étude débitmètre : 2,350. \$
- Pose & installation débitmètre ou totalisateurs (2) : ±15,000. \$
- Honoraires supplémentaires surveillance bureau & chantier : 28,175. \$

sont maintenant estimés à 53,627. \$ selon les données ci-dessus mentionnées et selon un rapport révisé qui sera soumis ultérieurement à la finalité des travaux à M. Alain Bédard, ing. MAMSL;

CONSIDÉRANT QU'EN date des présentes, le financement permanent des travaux a été réalisé depuis février 2004 et qu'en raison des coûts supplémentaires demandés après ledit financement, la municipalité se retrouve devant une charge supplémentaire importante grevant ainsi son équilibre budgétaire;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de demander au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir de considérer la totalité des frais admissibles de ce projet et d'augmenter l'enveloppe du protocole d'un montant de 53,627. \$; compte tenu du taux de subvention applicable au PEVQ, cette enveloppe budgétaire supplémentaire implique une participation additionnelle d'environ 8,050. \$ de la part de la municipalité, totalisant une participation globale municipale de 155,337. \$, y incluant les frais rejetés non admissibles.

c.c. Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière
M. Alain Bédard, ing. MAMSL
M. Alain Roseberry, ing. MAMSL
M. Pierre Jobin, ing. Roche ltée
M. Réal Rousseau, ing. Polygec inc.

348-2004

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 19 heures.

Jean Lafleur, maire suppléant

Bertrand Fréchette, directeur général